

ÉCONOMIE

L'économie sociale en Poitou-Charentes : forte présence, avec des emplois hétérogènes

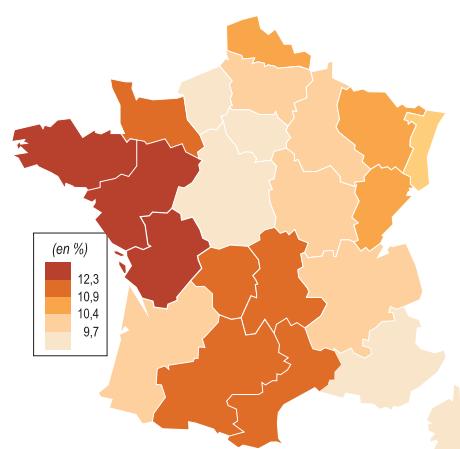
L'économie sociale regroupe 6 700 employeurs et 66 000 salariés, soit 12 % de l'emploi salarié marchand en Poitou-Charentes. Troisième région française pour sa part de l'emploi de l'économie sociale, le Poitou-Charentes doit ce résultat à la forte présence des mutuelles et des coopératives. Moins présentes qu'au niveau national, les associations sont le plus gros pourvoyeur d'emplois de l'économie sociale. Elles offrent, au cours d'une année, l'équivalent de 36 000 emplois à temps plein mais à des conditions d'emploi très diverses : près de la moitié sont des CDD, les durées d'emploi et les rémunérations horaires sont plus faibles qu'ailleurs et varient selon les activités. La pluriactivité, exercée par 20 300 salariés, donne accès pour un quart d'entre eux à un emploi proche du temps plein.

Les associations, coopératives, mutuelles et fondations regroupent en Poitou-Charentes 66 000 salariés fin décembre 2006 répartis dans 6 700 établissements. L'économie sociale compte pour 11,7 % des employeurs et 12,4 % de l'emploi salarié régional, hors emplois de l'agriculture et de la fonction publique. L'économie sociale est traditionnellement plus présente sur l'Ouest du territoire métropolitain. Le Poitou-Charentes se positionne au 3^e rang pour la part de l'emploi, après la Bretagne et les Pays de la Loire (illustration 1).

262 salariés pour 10 000 habitants en Poitou-Charentes, contre 282 en France métropolitaine. Au regard de ce ratio, les associations sont plus ancrées dans les pôles, qu'ils soient urbains ou ruraux (cf. définitions). À l'inverse, et comme c'est le cas en France, dans les communes du rural

12,4 % de l'emploi salarié régional
Part de l'emploi salarié de l'économie sociale (illustration 1)

Ce sont les mutuelles, 12 % des emplois de l'économie sociale soit le premier taux régional, et les coopératives, 22 % de l'emploi soit le 2^e taux derrière la Champagne-Ardenne, qui contribuent à la position de la région. Les associations demeurent le secteur prédominant avec 66 % des emplois de l'économie sociale, mais ce taux est le plus faible des régions. Ces associations contribuent au maintien et au développement d'activités dans un champ vaste (sport, action sociale, musique...). Ramenée à la population totale, cette présence est moins forte qu'au niveau national : on dénombre



Source : CLAP 2006

isolé les associations employant des salariés sont moins présentes, ce qui peut être source de difficultés pour les populations de ces espaces, souvent âgées (*illustration 2*).

Mutuelles et coopératives de crédit : un poids important

L'économie sociale est très présente dans le secteur des assurances. 71 % des salariés des assurances dépendent d'une mutuelle, ce taux est de 48 % au niveau national (*illustration 3*). Les mutuelles d'assurance sont en effet une caractéristique de l'économie régionale. Elles concentrent la majorité des 8 000 emplois de l'ensemble des mutuelles de la région, en grande partie localisés à Niort, où sont implantés les sièges nationaux de sociétés telles que la MAIF, MACIF, MAAF... Parmi les employeurs de l'économie sociale, avec 1 084 établissements, les coopératives emploient 14 400 salariés. Ces coopératives œuvrent dans des domaines d'activité diversifiés. Les coopératives de crédit (Crédit Agricole, Mutuel, Caisse d'Épargne...) sont le plus gros employeur avec 6 000 emplois au 31 décembre 2006. C'est ainsi 67 % des effectifs des établissements bancaires qui exercent dans les coopératives de crédit en Poitou-Charentes, soit presque deux fois plus qu'au niveau métropolitain. Le commerce sous forme coopérative est fortement ancré en Poitou-Charentes, 11 % de l'emploi dans les grandes surfaces à prédominance alimentaire, contre 1 % au niveau métropolitain. L'entreprise «Coop Atlantique», dont le siège se situe à Saintes (17) et ses nombreux établissements régionaux en sont le principal élément. Le statut coopératif est également remarquable en Poitou-Charentes dans l'industrie du lait où près de la moitié des salariés appartiennent au champ de l'économie sociale, seulement 10 % en moyenne française.

Comparées au comportement moyen national, les associations en Poitou-Charentes interviennent moins dans les activités de services à la population. L'action sociale gérée sous forme associative emploie 22 000 salariés soit 34 % de l'emploi de l'économie sociale de la région (*illustration 4*). C'est 55 % de l'emploi offert par l'ensemble

de l'action sociale mais 10 points de moins qu'au niveau national. Ce secteur regroupe les activités d'accueil des personnes âgées, handicapées, des

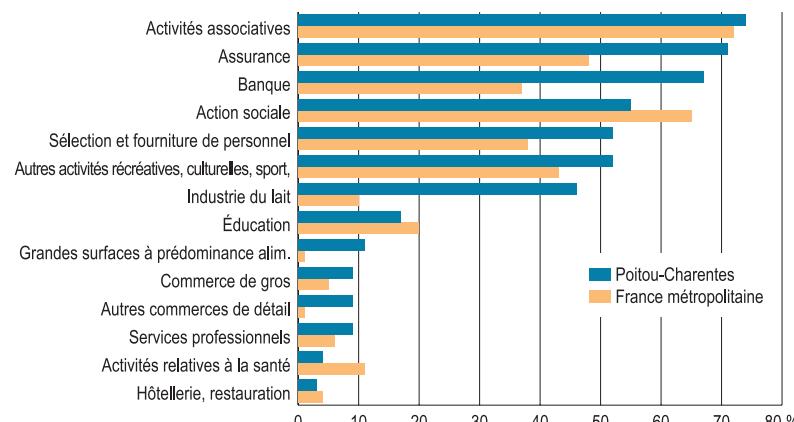
jeunes enfants, l'aide par le travail et l'aide à domicile. L'éducation en milieu associatif génère plus de 7 000 emplois salariés. La plupart exercent dans des

Salariés de l'économie sociale pour 10 000 habitants en 2006 (*illustration 2*)

	Ensemble économie sociale		Salariés des associations	
	Poitou-Charentes	France Métro	Poitou-Charentes	France Métro
Pôle urbain	661	439	405	341
Couronne périurbaine	168	174	128	139
Communes multipolarisées	159	168	129	133
Pôle rural	499	422	345	327
Couronne rurale	127	102	113	92
Autres communes rurales (rural isolé)	242	239	176	191
Ensemble des communes	398	361	262	282

Source : CLAP 2006

Poids de l'économie sociale dans l'emploi des principaux secteurs (*illustration 3*)



Source : CLAP 2006

Part des salariés de l'économie sociale dans les principaux secteurs d'activité en 2006 (*illustration 4*)

	Poitou-Charentes		France métropolitaine	
	Économie sociale (%)	Ensemble de l'économie (%)	Économie sociale (%)	Ensemble de l'économie (%)
Action sociale	34,2	7,7	36,7	5,5
Assurance	10,9	1,9	3,9	0,8
Éducation	10,7	7,7	15,8	7,8
Banque	9,1	1,7	7,8	2,1
Activités associatives	8,8	1,5	10,2	1,4
Autres activités récréatives, culturelles, sport.	4,5	1,1	5,4	1,2
Commerce de gros	2,9	4,1	2,2	4,6
Grandes surfaces à prédominance alim.	2,8	3,2	0,3	2,5
Activités relatives à la santé	2,5	7,2	7,7	7,1
Sélection et fourniture de personnel	1,9	0,5	1,4	0,4
Industrie du lait	1,5	0,4	0,3	0,3
Services professionnels	1,4	1,2	1,0	1,7
Autres commerces de détail	1,0	4,4	0,3	4,3
Hôtellerie, restauration	0,8	3,1	1,5	3,9

Source : CLAP 2006

Note de lecture : L'industrie du lait représente 1,5 % des emplois de l'économie sociale, elle ne représente que 0,4 % des emplois de l'ensemble de l'économie.

établissements privés d'enseignement. Ces emplois représentent 17 % des emplois salariés du secteur de l'éducation hors éducation nationale (20 % au niveau national).

Taux d'encadrement élevé dans les mutuelles

Selon le domaine d'activité, les structures «employeurs» sont de tailles très différentes. Les associations, très nombreuses, sont plutôt des petites structures avec un effectif moyen de huit salariés. À l'opposé les mutuelles ont en moyenne 36 salariés et les coopératives 13. Mais quatre mutuelles régionales ont plus de 500 salariés et

11 coopératives plus de 200 salariés. Hors les quatre grosses mutuelles, la taille moyenne des mutuelles n'est que de 17 salariés (*illustration 5*).

Pour l'ensemble de l'économie dans la région, le taux de cadres est inférieur aux taux métropolitains de 5 points en moyenne. Au sein de l'économie sociale, la différence est réduite à 2 points grâce aux activités d'assurances. Ce secteur, et particulièrement les sièges des mutuelles, comptent 30 % de cadres (*illustration 6*).

Le salaire horaire dans l'économie sociale, 10,7 €, est proche de celui relevé dans l'ensemble de l'économie, 10,4 €, hors salariés de l'agriculture et

de l'État. Par contre au sein des mutuelles, les salaires horaires sont supérieurs et ce pour toutes les catégories sociales. L'écart le plus important est observé pour les cadres, 23,8 € contre 21 €. Dans les coopératives, le salaire horaire moyen s'élève à 11,6 €. Le salaire horaire des employés y est relativement élevé, 9,2 € pour une moyenne de 8,6 €, en raison de la présence des établissements bancaires de type coopératif.

En revanche, les salariés des associations, sauf dans le domaine de la santé, perçoivent en moyenne un salaire horaire bien plus modeste, moins de 10 euros. Dans ces structures, la catégorie des employés est la plus fréquente (42 % des salariés contre 33 % dans l'ensemble de l'économie).

Nombre et taille moyenne des établissements en Poitou-Charentes au 31 décembre 2006 (*illustration 5*)

Secteur d'activité	Nombre d'employeurs	Effectif moyen
Économie sociale	6 675	9,9
Coopératives	1 084	13,3
Mutuelles	218	36,4
Associations	5 359	8,1
Fondations	14	18,6
Hors économie sociale	50 550	9,3

Source : CLAP 2006

Catégories professionnelles dans l'économie sociale en 2006 (*illustration 6*)

Secteur d'activité	Cadres (%)	Professions intermédiaires (%)	Employés (%)	Ouvriers (%)	Ensemble (%)
Économie sociale	15	31	37	17	100
Coopératives	10	36	24	30	100
Mutuelles	31	33	34	2	100
Associations	13	29	42	16	100
Fondations	5	18	72	5	100
Hors économie sociale	13	20	33	34	100
Ensemble	13	22	33	32	100

Source : CLAP 2006

L'emploi dans les familles de l'économie sociale (*illustration 7*)

	Salariés 31/12/2006	Équivalent temps plein année 2006	Nombre de postes au cours 2006
Coopératives	14 439	13 663	20 439
Mutuelles	7 935	7 279	9 296
Associations	43 628	36 367	85 708
Fondations	260	230	528
Ensemble de l'économie sociale	66 262	57 539	115 971

Source : CLAP 2006

116 000 postes pour un volume de travail de 57 000 équivalents temps plein

Étudier les caractéristiques des emplois de l'économie sociale en fin d'année donne une bonne connaissance de sa structure et permet de la comparer à l'emploi par secteur d'activité à la même date. Une mesure des postes occupés tout au long de l'année permet de mieux appréhender la dynamique et la qualité des emplois de l'économie sociale. En effet l'économie sociale emploie 66 300 salariés au 31 décembre 2006, mais ce sont 116 000 postes (*cf définitions*) qui ont été occupés dans l'année. Ces 116 000 postes correspondent à 57 000 emplois en Équivalent temps plein (ETP). Ils ont été occupés par environ 110 000 personnes différentes au cours de l'année 2006 (*illustration 7*), 6 000 ayant donc été occupés au même moment ou à des moments différents par les mêmes personnes.

Les postes de travail peuvent être d'une durée de quelques heures (petits boulot, emplois saisonniers) jusqu'à l'année entière. Les postes à courte durée ou faible quotité horaire sont appelés des postes annexes. Les postes annexes de l'emploi salarié hors agriculture représentent 22 % des postes de travail dans l'ensemble de l'économie régionale. La proportion, plus élevée au sein de l'économie sociale avec 30 %, est très variable

selon qu'il s'agit des mutuelles (5 %), des coopératives (10 %) ou d'associations (37 %). La qualité de l'emploi est donc très différente selon les familles de l'économie sociale. L'emploi est très majoritairement un emploi stable dans les coopératives de crédit et les mutuelles : 86 % des contrats de travail sont des Contrats à durée indéterminée (CDI). Ils sont détenus par des salariés plus âgés que la moyenne. 48 % des salariés des mutuelles et 40 % des salariés des coopératives de crédit ont plus de 45 ans contre 32 % dans l'ensemble de l'économie régionale.

Dans les autres coopératives, les CDI ne représentent que 60 % des contrats. Les Contrats à durée déterminée (CDD), un quart des contrats, correspondent pour la plupart à des emplois saisonniers d'été (illustration 8). Presque 11 % des postes comptabilisés dans ces autres coopératives sont des postes annexes. Dans les coopératives agricoles, un poste annexe a une durée

moyenne de 26 jours, dans les coopératives de consommation ou artisanales, il dépasse un mois (43 jours) et dans les coopératives de production, la durée moyenne est de 2 mois.

Emplois en association : près de la moitié sont en CDD

Les associations ont nettement plus recours aux emplois de courte durée répartis sur toute l'année. Durant l'année 2006, elles ont généré 85 700 postes mais seulement la moitié sont dénombrés au 31 décembre. Ces postes représentent un volume de travail de 36 000 équivalents temps plein sur l'année, ils ont été occupés par 76 100 salariés différents.

Les CDD représentent 46 % des contrats dans les établissements associatifs. Ce type de contrat ne représente que 23 % dans l'ensemble de l'économie.

37 % des postes occupés en 2006, soit 32 000 postes, ont une durée inférieure à 30 jours ou à 120 heures de travail. Toutefois, tous les secteurs associatifs ne sont pas concernés de la même manière par ces emplois très courts. Les associations des secteurs de la santé et du social, qui représentent 37 % de l'emploi de l'économie sociale, ont faiblement recours aux contrats courts ou à faible quotité horaire. Plus de 80 % des postes y sont permanents.

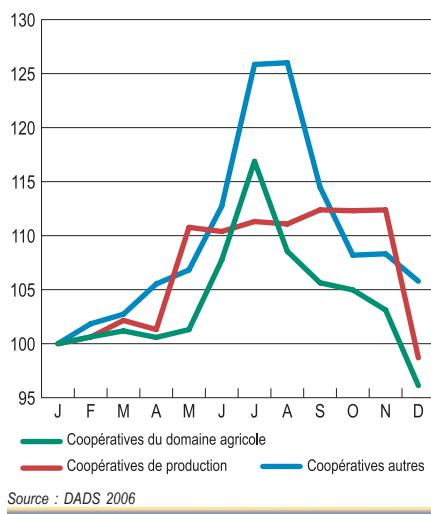
Les contrats courts sont un peu plus présents dans le secteur de l'éducation mais on les trouve surtout dans les associations sportives (45 %), culturelles ou de loisirs (70 %) et dans les associations relevant des services

aux entreprises et particulièrement la sélection et la mise à disposition de personnel (62 %). Face à de tels turnovers, quel est le comportement des salariés ? Cumulent-ils plusieurs postes ? Restent-ils dans le secteur associatif ou la frontière avec le reste de l'économie est-elle perméable ?

Des conditions d'emploi très diverses

Parmi les 76 100 personnes ayant occupé au moins un poste en association, 55 800 ont occupé uniquement ce poste, les autres sont pluriactifs (illustration 9). Leur salaire horaire moyen est de 9,2 €, soit inférieur de plus d'un euro à celui des salariés de l'ensemble de l'économie et ceci quel que soit leur âge. Mais il est très variable selon les domaines d'activité. S'il est en dessous de 10 € dans le domaine social, le sport, l'hébergement-restauration ou le transport, il atteint 11 € dans les associations relevant de l'éducation et dépasse 14 € dans le secteur de la santé.

Répartition mensuelle des saisonniers en coopératives en 2006 (indice base 100 en janvier 2006) (illustration 8)



Répartition des salariés ayant occupé au moins un poste en association selon le nombre de postes occupés hors association en 2006 (illustration 9)

Autres postes (hors association)	Nombre de postes occupés en association				
	1	2	3	4 et plus	Ensemble
0	55 816	4 067	601	290	60 774
1	9 045	1 157	224	143	10 569
2	2 739	373	73	56	3 241
3 et plus	1 291	162	35	21	1 509
Ensemble	68 891	5 759	933	510	76 093

Source : DADS 2006

pour en savoir plus

Données complémentaires sur internet

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=eco-sociale

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 €/mn)
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Francis VENNAT
Rédactrice en chef : Dorothee AGUER

Dépôt légal avril 2009
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Code SAGE DEC29156

Le nombre d'heures travaillées dans l'année est également inférieur dans les associations, soit que le contrat ne couvre pas toute l'année, soit du fait d'une plus importante proportion de temps partiel. Toujours pour les salariés ayant occupé un et un seul poste dans l'année dans une association, la durée moyenne est de 927 heures, elle est de 1 280 heures dans l'ensemble de l'économie. Mais comme pour les salaires horaires, le nombre d'heures varie avec les activités des associations. Il s'établit au niveau le plus bas dans le secteur de la culture et des loisirs, où les emplois sont plus ponctuels voire saisonniers, avec 375 heures et s'élève jusqu'à 1 352 heures dans le secteur de la santé dans lequel les emplois sont plus pérennes.

■ 20 300 salariés pluriactifs

Parmi les 20 300 salariés pluriactifs, 5 000 n'ont occupé que des postes en milieu associatif. Dans huit cas sur dix, il s'agit de 2 postes au cours de l'année. Le cumul des postes ne permet d'atteindre un temps complet que pour 10 % d'entre eux. Un tiers seulement dépasse 0,8 équivalent temps plein sur l'année 2006.

Lorsqu'un salarié a exercé dans le domaine du social (36 % des pluriactifs) sur son poste le plus important (en nombre d'heures travaillées), son second poste relève également du social dans 83 % des cas. Les deux tiers des salariés quittant un établissement associatif des domaines du sport, de la culture et des loisirs, exercent dans le même domaine pour leur deuxième poste. En revanche, les occupants d'un premier poste dans le secteur de l'éducation ou de l'hébergement ne sont qu'un tiers à retrouver un second poste dans le même domaine associatif.

Lorsque les deux premiers postes sont du même domaine associatif, le nombre total d'heures effectuées est en moyenne de 850, tous secteurs confondus. Deux postes successifs dans le secteur de la culture cumulent 228 heures en moyenne, deux dans les associations sportives en totalisent 616. En revanche, deux postes dans le secteur de la santé aboutissent

à plus de 1 600 heures annuelles et 1 560 heures dans les établissements d'aide par le travail.

Parmi les 15 300 autres salariés pluriactifs, plus de 13 000 salariés ont occupé un seul poste en association, le ou les autres postes sont dans un autre secteur de l'économie. Le poste en association est le poste le plus important (en volume d'heures travaillées) pour 40 % de ces salariés. C'est le second dans 42 % des cas. Le cumul des emplois pour 60 % de ces

personnes ne dépasse pas un demi-équivalent temps plein sur l'année. Seuls 2 salariés sur 10 atteignent 0,8 ETP. Mais une même proportion n'a occupé que des postes annexes, c'est-à-dire une succession de contrats à très courte durée ou à faible quotité d'heures.

Au total, les pluriactifs de l'économie sociale disposent d'un faible nombre d'heures : seul un quart d'entre eux sont proches d'un équivalent temps plein.

Béatrice Bouin

Qu'est-ce que L'Économie sociale ?

L'économie sociale désigne des groupements de personnes (en opposition à l'État ou groupements de capitaux) qui jouent un rôle économique et qui se fondent sur des grands principes inspirés des principes fondateurs de 1845 repris dans la charte de l'Économie sociale de 1980 :

- liberté d'adhésion ;
- non lucrativité individuelle ;
- utilité collective ou utilité sociale du projet ;
- gestion démocratique selon le principe : «une personne, une voix» ;
- indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

L'Économie sociale est divisée en 4 familles (Périmètre défini avec le réseau des CRES)

- Les coopératives
 - Coopératives agricoles
 - Coopératives de crédit
 - Coopératives de production
 - Autres coopératives (de consommateurs)
- Les mutuelles
 - Mutuelles régies par le code des assurances
 - Mutuelles régies par le code de la mutualité
- Les fondations
- Les associations des secteurs
 - De l'éducation
 - De la santé
 - Du social
 - Aide à domicile
 - Aide par le travail
 - Aide aux personnes handicapées
 - Accueil des personnes âgées
 - Crèches et garderies
 - Autres actions sociales
 - Du sport
 - De la culture et les loisirs
 - De l'hébergement-restauration
 - Des services aux entreprises
 - Autres

définitions

Zonages urbain et rural

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (- de 200 mètres entre 2 constructions) et au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une unité urbaine.

Espace à dominante urbaine :

- pôle urbain : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain
- couronne périurbaine : ensemble des communes de l'unité urbaine à l'exclusion de son pôle
- communes multipolarisées : communes situées hors des aires urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines différentes, sans atteindre ce seuil avec aucune d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Espace à dominante rurale :

- pôle rural : commune n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et offrant 1 500 emplois ou plus.
- Couronne rurale : communes rurales dont 40 % des actifs résidents vont travailler dans le reste de l'aire emploi de l'espace rural
- Autres communes rurales (rural isolé)

Un **poste** est un emploi occupé par un salarié dans un établissement d'une entreprise. Il se compose d'une ou plusieurs périodes de travail. Il sera considéré comme **poste annexe** si le volume de travail associé est trop faible. Ceci se mesure par trois variables, rémunération, nombre d'heures salariées et durée de l'emploi. Un poste d'une durée de moins de 30 jours ou d'un nombre d'heures travaillées inférieur à 120 heures est considéré comme annexe.

L' **ETP**, équivalent temps plein, mesure le volume de travail des postes non annexes, exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence (de l'entreprise). En général, la référence est 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures), mais elle peut varier selon les secteurs.

La **pluriactivité** désigne la combinaison, par une même personne, de plusieurs activités professionnelles sur l'année. Les activités cumulées peuvent être exercées alternativement ou simultanément.

Sources

CLAP :

C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du répertoire SIRENE. Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation des DADS, des bordereaux récapitulatifs de cotisation de l'URSSAF et des fichiers de paye de la fonction publique d'État. Dans cette étude, ont été retirés les établissements du secteur agricole et de la fonction publique.

DADS (Déclaration annuelle de données sociales) :

La DADS est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues et leurs périodes de travail.

Champ de l'étude

L'étude est réalisée sur le champ des données de la source DADS exceptés les entreprises et établissements du secteur agricole (agriculture, sylviculture, pêche) et ceux de la fonction publique.